

Commune d'OIZÉ

1, place Marin Mersenne - 72330 OIZÉ

Téléphone : 02.43.87.81.62 - E-mail : mairie.oize.72@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 Mai 2018**

Le Conseil Municipal d'OIZÉ s'est réuni en séance ordinaire le 15 Mai 2018, sous la présidence de M. Jean-Claude BOIZIAU, Maire.

Date de convocation : 9 Mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 12

Étaient présents : Jean-Claude BOIZIAU, Jean-Luc LECOMTE, Emmanuel LELARGE, Danielle GAUTIER, Francine GASNAULT, Julien GARNAVAULT, Véronique NOJAC, Michaël JACOB, Fabienne PAUMARD, Christophe VÉRON, Charlie RENARD.

Procuration : Julien VAIDIE à Véronique NOJAC

Secrétaire : Francine GASNAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 13 Mars 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir l'ajout de matériel en prêt appartenant à la Commune.

1 - Ajout de matériel en prêt appartenant à la Commune :

La Commune permet à la population de bénéficier de diverses locations telles que tables, bancs, barnums, etc.... Celle-ci ayant fait l'acquisition dernièrement de stands, le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter ces derniers à la liste du matériel en prêt au prix de 30 € le stand et de supprimer la clause « exclusivement réservé aux Oizéens ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, pour l'établissement d'une délibération avec les précisions citées ci-dessus.

2 - Tarifs ALSH – Forfait facturation :

Une délibération avait été prise le 5 Décembre 2017 afin de préciser que, suite à la reprise de la compétence ALSH par la Commune, vous aviez souhaité conserver les tarifs pratiqués par la Communauté de Communes Sud Sarthe. Ensuite, une seconde délibération, en date du 16 Janvier 2018, précisait que les familles hors communes qui ont l'habitude d'utiliser nos services bénéficieraient des mêmes tarifs que ceux pratiqués jusqu'au 31 Décembre 2017 et ce jusqu'à la fin du mois d'Août 2018.

En date du 11 Juillet 2017, une délibération avait été prise stipulant que suite au décret n° 2017-509 du 7 Avril 2017, la modification de l'article D.1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales avait pour conséquence le relèvement du seuil de mise en recouvrement des créances du secteur public à 15 € et non plus à 5 €. Ce forfait est donc mis en place et pour les familles utilisant très occasionnellement les services de l'ALSH et le service garderie, le montant à régler sera de 15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le forfait de 15 € minimum mis en place pour l'ALSH et le service garderie.

3 - Tarifs repas à domicile – Forfait facturation :

En raison du décret cité ci-dessus, un forfait pour les repas pris à la cantine a aussi été mis en place et est passé de 5 € à 15 €. C'est pourquoi, pour les familles utilisant très occasionnellement les services de la cantine, il était mis en place un forfait minimum annuel de 5 repas à 3,35 € par famille, soit 16,75 € qui seraient à prendre sur l'année scolaire. Cette somme minimum devant être payée en fin d'année scolaire.

En ce qui concerne les repas à domicile, la délibération n'ayant pas été prise, l'explication est la même avec une petite modification pour le forfait qui est là de 16,80 € et qui correspond à la facturation de 3 repas à 5,60 €. Cette somme est également à payer en fin d'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le forfait de 16,80 € minimum mis en place pour le portage des repas à domicile.

4 - Information et décision sur une future activité danse :

Voir texte en annexe.

Le Conseil Municipal acte en séance de poursuivre le projet (journée « Portes ouvertes » le 7 Juin, choix judicieux des horaires des séances, rôle de Kalido, etc...).

5 - Point sur l'ensemble des travaux en cours :

Comme chacun a pu le constater, l'enfouissement des réseaux est toujours en cours ainsi que la rénovation du parc « Éclairage public ». Nous avons également l'aménagement de l'espace « Poumon vert » et le restaurant scolaire pour lequel l'architecte doit nous fournir un calendrier d'opérations. Nous attendons toujours de ses nouvelles, il a été relancé il y a très peu de temps.

Liste des points présentés par Emmanuel LELARGE et Julien GARNAVAULT :

➤ Mairie :

- Changement des huisseries et mise en place de volets roulants (D. Rousseau)

Au cours de l'été (travaux commandés à une société extérieure ou effectués en régie) :

➤ Salle des fêtes :

- Huisseries (D. Rousseau)
- Peinture du hall d'entrée + petite salle + 2 cuisines (Société Fouchet)
- Remplacement de la porte intermédiaire entre le hall et la petite salle (régie)
- Complément chauffage (panneaux rayonnants)

➤ École :

- Remplacement du plancher de la classe scan (régie)
- Réfection complète des sanitaires

➤ Enfouissement :

- Fin Juin : plus de poteaux
- Mise en exploitation du réseau électrique prévue le 20/06 (routes de Cérans et Guécélard)

➤ Poumon vert :

- Pour rappel enveloppe de 100.000 € : 70.000 € consommés – Reste à commander : terrassement – jeux et plantes)
- Travaux à venir : allées-pose du kiosque-passerelle-parterres-clôture
- Les végétaux seront mis en place à l'automne
- Prévoir documentation « V2 » à remettre au Pays pour les fonds Leader

Point complémentaire évoqué sur les conséquences de la dissolution du SIAEP :

Les travaux d'extension du réseau d'eau seront pris en charge par le budget « Eau » voté par la Commune (une extension est d'ores et déjà prévue au lieu-dit « Jacquette » suite au dépôt de permis de construire).

6 - Information et décision sur l'embauche d'une personne aux Services Techniques :

Comme chaque année, au cours des mois d'été, les agents des Services Techniques ont un surcroît de travail dû à la tonte des pelouses, celles-ci poussant beaucoup plus vite en cette période, à l'arrosage des diverses plantations qui demandent beaucoup plus d'eau lorsqu'il fait chaud, etc...

Par ailleurs, nous avons plusieurs projets de travaux tels que rénovation du sol de la classe scan et rénovation des toilettes de l'école primaire auxquels s'ajoutent les plafonds de la salle des fêtes qui sont à refaire. L'ensemble de ces réfections entrera dans le cadre des travaux en régie (travaux effectués par les agents communaux).

Il a donc été proposé de procéder à l'embauche d'une personne à qui les tâches ci-dessus seraient confiées en renforcement des agents déjà présents aux Espaces verts.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur une prestation de deux mois (selon la charge de l'ensemble des travaux évoqués au point n° 5).

7 - Échange sur les horaires d'ouverture de la garderie du matin :

Les familles ayant un ou des enfants scolarisés sur la Commune ont été sollicitées pour répondre à une enquête concernant l'ouverture de la garderie ¼ d'heure plus tôt le matin. Plus d'une dizaine de familles a répondu favorablement à une ouverture à 7 h 15 au lieu de 7 h 30.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur cette nécessaire modification de l'heure d'ouverture de la garderie (avec accord préalable de la CAF et décision complémentaire à prendre sur les périodes non scolaires).

8 - Questions diverses :

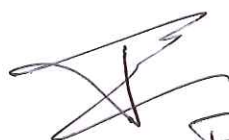
- Restos du cœur
- 22 Mai : grève des instituteurs (la Mairie mettra en place un service minimum d'accueil de 40 enfants maximum)
- Prêt de barnums et stands à la commune de Ligron
- Suite aux problèmes liés au city stade : Monsieur le Maire propose à nouveau la mise en place d'un filet horizontal ainsi que l'affichage des horaires et du règlement. D'autre part, une action est à envisager suite aux poteaux mis en place sur la voie publique.
- Remplacement du défibrillateur (celui donné par M. POMMIER Marc doit être changé. En effet, suite à un courrier du constructeur celui-ci présente des défauts et nécessite soit une réparation, soit un remplacement de l'appareil). Avis favorable émis par le Conseil Municipal.
- Location logements communaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

OIZÉ, le 24 Mai 2018.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,
Jean-Claude BOIZIAU.


F. GASNAULT

